



le cnam  
Ile de La Réunion



# Titre professionnel RNCP 7 Psychologue du travail

Psychologue du travail

**Crédits : 180 ECTS** code CPN7400A (RNCP enregistrement pour 2 ans – Arrêté du 30 juillet 2018)

Niveau d'entrée : niveau 5 (bac+2) - Niveau de sortie : certification de niveau 7 (**bac+5**)

## Objectifs et compétences visées

**Conduire un bilan de compétences** : connaissance approfondie des théories permettant de relier la pensée et le langage dans la pratique professionnelle ou l'auto-analyse, connaissance des bases de la pragmatique de l'interaction, maîtrise des méthodes de formalisation de l'expérience et des méthodes psychométriques, utilisation pratique des tests de personnalité.

**Réaliser des expertises et conseiller les CHSCT** : connaissance des bases de la théorie du cadre en psychologie et des théories de l'activité, maîtrise des méthodes d'observation (papier/crayon, vidéo...) et de recueil de données du travail en vue de les analyser du point de vue clinique, maîtrise des techniques de coanalyse du travail en clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations simples et croisées.

**Conseiller les entreprises et administrations en organisation du travail** : connaissance des principes de la psychologie sociale des organisations, maîtrise des méthodes réflexives et d'animation de groupes, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations croisées spécifiquement.

**Former et intervenir en matière de santé mentale au travail, de stress et de prévention des conflits** : connaissance approfondie des bases de la psychopathologie du travail et de ses applications majeures, maîtrise des méthodes utilisées en psychodynamique du travail et en analyse clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'entretiens de groupe, des outils d'analyse de l'activité et des techniques de restitutions des résultats par écrit et par vidéo.

**Analyser le facteur humain dans la qualité de la production, la sécurité des personnes et la sûreté des installations** : connaissance fondamentale des théories du facteur humain au travail, connaissance des bases d'analyse de l'erreur humaine, maîtrise de la méthode de l'arbre des causes, maîtrise des méthodes et techniques d'exploitation des données documentaires du travail.

**Accompagner les transitions professionnelles et reconnaître les acquis de l'expérience** : connaissance de la psychologie du développement des adultes, connaissance de la didactique professionnelle et de ses principes, maîtrise des concepts de base de l'explicitation de l'expérience et de son développement, maîtrise des méthodes psychométriques, maîtrise de méthode d'entretien d'élaboration et des méthodes de formalisation de l'expérience vécue, utilisation du test du SOSIE.

## Débouchés

Ces professionnels dont l'activité est soumise au code de déontologie du psychologue développent leur compétences en tant que praticiens libéraux, consultants au sein de cabinets et structures spécialisés ; ou encore, de salariés cadres au sein des DRH ou des CHSCT des grandes entreprises ou administrations. Les emplois occupés peuvent être : Psychologue du travail, Psychologue, Conseil en organisation, Consultant.

Codes ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle.

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise.

## Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

## Conditions d'accès

Etre titulaire d'un Bac+2 tertiaire ou plus ;

**Si Bac+2 et plus hors Psychologie** : valider les UE de pré-requis exigés ; Des dispenses d'UE sont possibles pour les cas prévus. **Toute demande de dispense y compris celle ne relevant pas de la jurisprudence devra faire l'objet d'un dossier de validation des études supérieures (VES) ;**

Les titulaires d'un diplôme bac+4 dans la spécialité et justifiant de l'expérience professionnelle requise peuvent intégrer au niveau de la PST219 sous réserve de l'acceptation de la candidature ;

**OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAPP (validation des acquis personnels et professionnels)** – se rapprocher de notre

service accueil pour les modalités de validation.

(cf. détails page 2)

## Calendrier prévisionnel 2019-2020

|                                                              | semestre 1                        | semestre 2          |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Ouverture des préinscriptions en ligne le <b>3 juin 2019</b> |                                   |                     |
| Inscriptions jusqu'au                                        | 31/10/19                          | 31/03/20            |
| Début des cours                                              | 16/09/19                          | 24/02/20            |
| Interruption des cours                                       | 13/12/19                          | -                   |
| Reprise des cours                                            | 06/01/20                          | -                   |
| Fin des cours                                                | 08/02/20                          | 26/06/20            |
| Semaine de révisions                                         | semaine du 10/02/20               | semaine du 29/06/20 |
| Examens 1ère session                                         | semaine du 17/02/20               | semaine du 06/07/20 |
| Examens 2nde session                                         | quinzaine du 31/08/20 au 11/09/20 |                     |
| Soutenance du mémoire                                        |                                   | juin 2020           |

# Conservatoire national des arts et métiers

## Parcours de formation

### Cas de dispenses possibles

- ▶ si Bac+2 et plus hors psychologie (la demande de VES devra se faire après la validation des PST001, PST002, PST003 et PST004) :
  - TET008 au titre de l'UE optionnelle ;
  - FAD106 et TOF105 au titre des 2 UE complémentaires ;
  - PST001 (si bac+2 autre que littéraire, philosophique, juridique et artistique ou absence de validation d'un enseignement en statistiques).
- ▶ si Bac+2 de psychologie : PST001, PST002, PST003 et PST004 ;
- ▶ si Licence du Cnam Psychologie du travail (LG04103A) : année 1 ;
- ▶ Si Licence ou diplôme supérieur de psychologie : PST001, PST002, PST003, PST004, TET008, PST108 et PST115 ;
- ▶ Si maîtrise ou master 2 de psychologie du travail : PST001, PST002, PST003, PST004, TET008, PST121, PST108, PST115 et PST117.

Toute demande de dispense devra faire l'objet d'une VES (validation des études supérieures) avec dépôt de dossier conformément à la note de règlement 2017-04/DNF.

**Prérequis :**

- si Bac+ 2 hors psychologie : valider PST001 (uniquement pour Bac+2 littéraire, philosophique, juridique et artistique ou n'ayant pas validé d'enseignement en statistiques), PST002, PST003 et PST004 ;
- si Bac+ 2 de psychologie : valider TET008, FAD106 et TOF105.

### Année 1 (44 ECTS)

#### formation théorique en psychologie du travail

| Enseignements proposés entièrement à distance |                                                                                              |   |       |  |         |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------|--|---------|
| PST002                                        | Introduction à la psychologie clinique                                                       | 6 | FOAD  |  | 1 a     |
| ENSEIGNEMENTS ANNUELS                         |                                                                                              |   |       |  |         |
| TET008                                        | Analyse des situations de travail                                                            | 6 | cours |  | 1 Eq. c |
| SEMESTRE 1                                    |                                                                                              |   |       |  |         |
| FAD106                                        | Animation, gestion, évaluation d'une séquence pédagogique                                    | 6 | cours |  | 1 Eq. b |
| PST001                                        | Statistique descriptive et statistique inférentielle appliquées au travail                   | 4 | TP    |  | 1 a     |
| PST004                                        | Introduction à la psychologie cognitive et éléments de psychologie du développement cognitif | 6 | cours |  | 1 a     |
| PST121                                        | Le psychologue, le travail et l'emploi                                                       | 4 | cours |  | 1       |
| PST106                                        | Clinique de l'activité et psychologie du travail                                             | 6 | cours |  | 1       |
| SEMESTRE 2                                    |                                                                                              |   |       |  |         |
| PST003                                        | Introduction à la psychologie sociale et des organisations                                   | 6 | cours |  | 1 a     |
| PST108                                        | Psychologie du langage et clinique du dialogue                                               | 6 | TP    |  | 1 a     |
| PST120                                        | Psychodynamique et psychopathologie du travail                                               | 6 | cours |  | 1       |
| PST122                                        | Transformations digitales des activités et clinique des usages                               | 4 | cours |  | 1       |
| TOF105                                        | Accueil et information sur les parcours de formation et les certifications professionnelles  | 6 | cours |  | 1 Eq. c |

### Mémoire

A l'issue de la validation des séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail (PST219), l'élève pourra soutenir son mémoire professionnel.

**Nul ne peut se présenter plus de deux fois à la soutenance de mémoire.**

### Année 2 (30 ECTS)

#### formation pratique et clinique

| ENSEIGNEMENTS ANNUELS |                                                               |    |    |  |       |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|----|----|--|-------|
| PST115                | Les méthodes psychométriques                                  | 6  | TP |  | 1 a.d |
| PST116                | Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique | 12 | TP |  | 1 d   |
| PST117                | Textes et théories en psychologie du travail                  | 12 | TP |  | 1 d   |

### Année 3 (46 ECTS)

#### formation pratique et clinique

| ENSEIGNEMENTS ANNUELS |                                                |    |    |  |     |
|-----------------------|------------------------------------------------|----|----|--|-----|
| PST118                | Pratiques de terrain en psychologie du travail | 12 | TP |  | 1 d |
| UAPS05                | Expérience professionnelle                     | 34 |    |  |     |

### Année 4 (60 ECTS)

#### travaux de fin d'études et mémoire

| ENSEIGNEMENTS ANNUELS |                                                                |    |      |  |       |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------|----|------|--|-------|
| PST219                | Séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail | 12 | TP   |  | 1 d   |
| UAPS04                | Mémoire terminal                                               | 48 | oral |  | 3 (2) |

**ECTS :** système européen de transfert et d'accumulation de crédits

**Eq.** équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (voir le service accueil)

**(1) coefficients :** chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

**(2) coefficients :** le mémoire ne peut être soutenu qu'une fois toutes les autres UE validées. **L'obtention d'une note supérieure ou égale à 12/20 est obligatoire.** Une note inférieure est éliminatoire (cf. conditions de délivrance page suivante).

**Modalités d'évaluation :** rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. les élèves n'ayant pas de formation en psychologie doivent valider les UE PST001, PST002, PST003 et PST004 au titre des UE optionnelle et complémentaires (voir encadré ci-dessus). Les élèves qui bénéficient normalement d'une dispense des UE PST108 et PST115, peuvent les valider au titre des 2 UE complémentaires.

b. FAD106 + TOF105 : au titre des 2 UE complémentaires

c. TET008 au titre de l'UE optionnelle

d. Nul ne peut être inscrit **plus de deux fois** (soit quatre sessions consécutives) aux unités d'enseignement de professionnalisation: PST115, PST116, PST117, PST118, PST219. Ces unités de professionnalisations, réalisées en présentiel, exigent une assiduité. Une fois **validées, elles sont acquises pour deux ans.**

### Expérience professionnelle

L'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle (UAPS05) **avant** de s'inscrire à la PST219. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par 6 mois de stage en psychologie du travail. Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à partir d'au moins 3 UE du parcours validées (se rapprocher du service accueil)

**Les élèves ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence générale Psychologie du travail du Cnam (LG04103A) en sont dispensés.**

Un dossier de candidature devra être renseigné et transmis à la Direction Nationale des Formations à Paris, accompagné du rapport d'expérience (activité professionnelle ou stage). Après étude du dossier, il sera notifié à l'élève l'autorisation ou non de poursuivre en cycle terminal (année 4).

Au plus tard, 40 jours avant la date de soutenance du mémoire, le candidat doit faire parvenir le nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel via le service de la scolarité du centre régional. La soutenance dure 1h30 environ.

# Conservatoire national des arts et métiers

## Conditions de délivrance

Pour la délivrance du Titre, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) Ces conditions sont exigibles avant la présentation au mémoire ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité ET d'un stage de 6 mois\* en lien avec le domaine (UAPS05) - à valider impérativement avant l'inscription en PST219 ;
- Avoir satisfait aux exigences d'assiduité lors du suivi des enseignements de professionnalisation (soit deux absences autorisées sur l'année) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 (coef.3)\*\* mémoire terminal (UAPS04) ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

\* Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

\*\* Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en PST219 et UAPS04, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 13/20 - cf. règlement du diplôme de

Psychologue du travail pour en savoir plus <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Cf. note de règlement de délivrance du Titre professionnel 2016-15/DNF

### Délivrance de la licence (cf. fiche descriptive de la licence du Cnam LG04103A)

La validation des UE de l'année 1 du Titre Psychologue du travail (CPN7400A) permet d'obtenir la licence Psychologie du travail et clinique du travail (LG04103A) sous réserve d'obtenir en complément la CCE105, PST001, PST004, le module d'anglais ANG300 et de justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine (ou 6 mois de stage).

- une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.
- un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (décret n°90-255 du 22/03/1990)

## Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Le Titre fait l'objet d'une progression pédagogique sur 4 années qu'il est fondamental de respecter.

| Fréquence des cours                                                |                                          |                                          |                                            |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                    | UE semestrielle                          |                                          | UE annuelle                                |
|                                                                    | 4 ECTS                                   | 6 ECTS                                   | 12 ECTS                                    |
| TP                                                                 | 12 regroupements                         |                                          | 24 regroupements                           |
| Cours                                                              | 6 regroupements<br>+<br>7 webconférences | 7 regroupements<br>+<br>7 webconférences | 12 regroupements<br>+<br>11 webconférences |
| préparation mémoire : 3 séances par mois + rendez-vous individuels |                                          |                                          |                                            |
| Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation      |                                          |                                          |                                            |
| durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20              |                                          |                                          |                                            |

La présence aux TP est **obligatoire**. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens (hors TP)**.

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire.

Le planning est consultable sur le site Internet [www.cnam.re](http://www.cnam.re)

## Blocs de compétences

Les blocs de compétences constituent une partie identifiée de la certification. Ils sont évalués et validés pour donner lieu à la délivrance d'un certificat ou d'une attestation de réussite pour chaque bloc. Attention, les blocs de compétences ne donnent pas lieu à l'obtention de crédits ECTS (les ECTS restent attachés à la validation d'unités de formation).

Pour connaître le contenu détaillé de chaque bloc de compétence et de ses modalités d'évaluation, veuillez-vous rapprocher du service accueil de votre centre d'enseignement.

La certification présente les blocs de compétences suivants :

|          |                                                                                                                                                                         |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bloc n°1 | Analyse du travail et/ou des situations de travail individuelles ou collectives en matière de qualité du travail, d'efficacité, de santé et de santé mentale au travail |
| Bloc n°2 | Instruire les questions du développement de la santé et/ou de la santé mentale au travail                                                                               |
| Bloc n°3 | Organiser, consolider et développer son activité professionnelle                                                                                                        |

## Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors mémoire). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre, compte tenu des spécificités des UE de professionnalisation)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



pour en savoir plus, consultez notre guide : [www.cnam.re](http://www.cnam.re)

# Conservatoire national des arts et métiers

## Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2019-2020 : **03/06/2019**
- Clôture des inscriptions du 1<sup>er</sup> semestre (sept. 2019 à fév. 2020) : **31/10/2019**
- Clôture des inscriptions du 2<sup>nd</sup> semestre (mars à juin 2020) : **31/03/2020**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site [www.cnam.re](http://www.cnam.re) en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à [info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

## Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier (18€) et le DIB au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

## Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 218 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

### Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000  
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27  
[info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)  
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00  
et le vendredi de 8h15 à 12h15

### Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY  
[slatchoumy@cnam.re](mailto:slatchoumy@cnam.re)  
18, rue Marius et Ary Leblond  
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46  
du lundi au jeudi de 13h15 à 21h15  
et le vendredi de 14h15 à 21h15

## Tarifs 2019-2020

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

| Tarif prise en charge individuelle                                                      | individuel payant / CPF     | demandeur d'emploi *                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------|
| Frais de dossier <sup>1</sup>                                                           | 18€                         | 18€                                                    |
| Droit d'inscription forfaitaire <sup>2</sup>                                            | 200€                        | 200€                                                   |
| - Droit complémentaire par UE<br>- Mémoires (UAPS04)<br>(tarification <b>hors</b> FOAD) | 14,5€ / heure<br>présentiel | Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS<br>Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS     |
| Droit complémentaire par UE <sup>3</sup><br>(tarification FOAD)                         |                             | Cat. 1 à 4 : 12€ / heure<br>Cat. 5 à 8 : 14,5€ / heure |
| Rapport d'expérience prof. (UAPS05)                                                     | 300€                        | 300€                                                   |

\* tarification **hors prise en charge par un organisme tiers** et sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Pour toute autre demande de financement par un tiers, merci de nous consulter.

## Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un dispositif proAlternance, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opco (opérateur de compétence) et le salarié bénéficie d'une rémunération ou du maintien de salaire. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, CPF individuel, CPF de transition contrat de professionnalisation, dispositif proAlternance, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

| Tarif validation <sup>4</sup>                            | Tout public |
|----------------------------------------------------------|-------------|
| VAE - validation de l'expérience professionnelle         | 1200€       |
| VAPP - validation des acquis Personnels & Professionnels | 520€        |
| VES - validation des études supérieures                  | 300€        |

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAPP pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

<sup>1</sup> pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - <sup>2</sup> droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 200 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - <sup>3</sup> pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion - <sup>4</sup> Les frais d'inscription sont inclus.

**“Ma réussite,  
c'est le cnam !”**

